L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 MARS 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 24 MARS 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Une école normale pour les personnes de couleur en Louisiane.

Nous avons toujours cru qu'un des plus impérieux devoirs d'une démocratie vraiment digne de ce nom—le premier de tous, peut-être—est de répandre l'enseignement dans le peuple, de le faire pénétrer jusque dans les plus profondes couches sociales. Sous une pareille forme gouvernementale, tout le monde—à l'exception de ceux qui sont frappés d'interdiction par la loi pénale—étant appelé à remplir les devoirs, à exercer les droits du citoyen, à faire, à un moment donné, acte de souverain, il faut que tout le monde en soit capable, et possède les connaissances nécessaires pour se trouver plus ou moins à la hauteur du rôle qu'il doit jouer dans l'Etat. L'enseignement devrait, à la rigueur être obligatoire; il ne peut jamais être permis, même à des parents—c'est à dire à ceux qui ont sur les enfants les droits les plus sacrés—de les laisser croupir dans l'ignorance, parce que c'est les condamner à l'incapacité politique, et que l'Etat a besoin de citoyens capables; son intérêt, l'ordre public l'exigent.

La liberté de l'enseignement n'a, contrairement à ce que prétendent certaines personnes, nullement à redouter l'application de ces principes. Rien ne l'empêche de rester intacte. Il n'est pas besoin que toutes les intelligences soient absolument coulées dans le même moule. Le gouvernement ne peut exiger que trois choses : c'est qu'on inculque pas aux enfants des idées immorales, des idées antinationales, des idées contraires à l'ordre de choses régulièrement établi. Cela sauvé, peu lui importe la gymnastique intellectuelle à laquelle est soumise la jeunesse; il lui suffit que cette gymnastique existe; il la lui fait, elle est pour lui d'une nécessité indispensable.

On s'émerveille, dans quelques pays d'Europe, des grosses sommes d'argent que dépensent les Etats-Unis, pour l'enseignement; nous ne trouvons là rien d'étonnant : c'est la conséquence forcée de la forme gouvernementale—mais ce qui a lieu d'étonner, de leur part, c'est qu'ils aient brusquement, du jour au lendemain, fait de toute la population mâle de couleur autant de citoyens, de souverains—non point parce qu'elle était esclave, la veille; l'esclavage ne produisant nullement l'indignité, l'incapacité. Les plus grandes illustrations de l'antiquité, les premiers éducateurs des peuples,—Platon, le divin Platon, ont été réduits à cet état—mais parce qu'elle était plongée dans ignorance. Comment pouvaient-ils accorder des droits dont l'exercice est dangereux, même chez les peuples civilisés, à des hommes qui confondaient la liberté avec la paresse, qui est le plus méprisable des vices, comme l'esclavage avec le travail qui est le plus beau titre de gloire de l'humanité! L'Union est véritablement heureuse de ce que sa coupable imprudence n'ait pas abouti à d'épouvantables catastrophes.

Toujours est-il que la situation si élevée qu'elle a faite subitement à la population de couleur, lui impose d'immenses obligations; elle est tenue de donner aux nouveaux citoyens l'instruction nécessaire pour qu'ils puissent jouir convenablement des privilèges civils et politiques qui leur ont été octroyés.

A part ces considérations qui sont d'ordre supérieur, nous devons ajouter que la population de couleur a droit aux largesses du gouvernement général et des gouvernements locaux en faveur de l'instruction. Elle a sa part des charges publiques; elle aussi a des biens soumis à l'impôt, au même titre et dans les mêmes proportions que les autres classes. Sur le chiffre de $220,000,000 qu'atteint l'assessment de la propriété en Louisiane, $30,000,000 figurent à l'actif de cette population. Il est donc, au point de vue économique aussi bien qu'au point de vue politique, de toute justice qu'on lui fournisse les moyens d'élever ses enfants.

Nous savons que l'Etat remplit aussi consciencieusement et aussi largement qu'il lui est possible, les devoirs qui lui incombent. Le gouverneur Mc Enery ne néglige rien pour assurer le succès de l'Université du Sud, établie pour l'éducation des personnes de couleur des deux sexes; cela est incontestable. S'il y a eu, à cet égard, de coupables négligences, la responsabilité en retombe, presque tout entière, sur le parti dit républicain. Depuis le quart de siècle qui a suivi la révolution qu'il a faite, et dont il avait à prendre la direction, il n'a rempli aucune des obligations qui lui incombaient. Ce sera la gloire du parti démocrate de réparer les fautes d'adversaires qui n'ont pas su monter à la hauteur de la tâche dont ils étaient chargés. Combien de vices, combien de misères se perpétuent dans nos campagnes, sur nos habitations, au milieu de nos champs de riz, de coton, de cannes, par suite de l'ignorance qui y règne! On y trouve, sans doute, des écoles, dont la plupart sont fréquentées par un grand nombre d'élèves de couleur. Chose digne d'être signalée; les parents sont anxieux de voir leurs enfants recevoir les bienfaits de l'instruction dont ils ont été privés, et les enfants répondent généralement avec zèle aux désirs de leurs parents. Malheureusement, les écoles en question ne sont pas dirigées comme elles devraient l'être; la plupart des professeurs des deux sexes ne possèdent pas les connaissances indispensables pour l'enseignement. Il a été prouvé que les deux tiers des maîtres et des maîtresses, dans les cinquante-sept paroisses rurales de l'Etat ont besoin de deux ou trois ans d'études supplémentaires, afin de pouvoir occuper dignement les postes qui leur sont confiés, afin d'obtenir un certificat de capacité d'un comité d'examinateurs.

Que demande la population de couleur? Qu'on lui donne des instituteurs ayant les connaissances nécessaires. Le meilleur moyen d'y réussir, c'est de fonder pour elle une école normale et industrielle en Louisiane. Il n'y a rien que de parfaitement juste dans la réclamation. Nous ignorons si l'Etat, pauvre comme il l'est, est à même d'en faire la dépense, mais, à son défaut, le gouvernement général doit s'en charger. Ce ne sont pas les moyens qui lui manquent : son Trésor regorge de fonds dont il ne sait que faire. Justement, le projet de loi présenté par M. Blair, dans le but de développer l'instruction publique dans les Etats et localités qui en ont besoin et sont trop pauvres pour en dispenser les bienfaits à leurs administrés, est en discussion devant les deux Chambres du Congrès. Jamais occasion plus favorable ne se sera présentée, jamais œuvre plus utile n'aura été entreprise, jamais fonds nationaux n'auront été mieux employés.

Stenmer Isabel—Parmi les bons bateaux, les bateaux les plus populaires qui font un service régulier entre notre port et le Bayou Lafourche, nous citerons l'ISABEL, commandé par le capitaine Dodd, et ayant pour consignataire M. H. Landry. Ses jours de départ sont le mardi, à 5 h. de l'après-midi, et le samedi à midi. Passagers et fret se manifestent toujours à l'Isabel, grâce à l'excellence de ses arrangements, à l'habileté et à la parfaite courtoisie de ses officiers.

Jendi soir : **La fille du Tambour Major,**

LOUISIANE.

Le Farmer, Covington, paroisse St. Tammany, du 20 mars :

Nous avons reçu une longue lettre de l'honorable ALFRED IRION, qui s'engage faire tout ce qui dépendra de lui pour à obtenir du Congrès l'allocation nécessaire à l'amélioration du Bogue Falaya. Si nos citoyens voulaient adresser à ce sujet un mémoire à l'assemblée nationale, il en résulterait, sans doute, un grand bien. Nous publierons, dans notre prochain numéro, la lettre du représentant de notre district à Washington.

(Nous avions la certitude que l'honorable Alfred Irion, comme l'honorable Louis St-Martin, s'occuperait, avec autant de promptitude que de zèle, des intérêts qui leur seraient signalés.—*Ed.*)

—La cour suprême de la Louisiane a donné gain de cause au shérif Cook et au juri de police de St-Tammany, dans un procès où elle a décidé que les paroisses sont revêtues du pouvoir de faxer les personnes et les propriétés des villes incorporées, à moins que la Législature leur retire l'autorisation de le faire. Aucune loi n'a privé St Tammany du pouvoir de prélever cet impôt dans la ville de Madisonville.

—Le shérif Cook prévient les personnes qui doivent les "licences" (de 1886) de ville et de paroisse qu'elles devront, afin d'éviter les frais de cour et le paiement de 10 pour cent pour honoraires d'avocat, les acquitter, à ses bureaux, avant le 31 mars courant.

—Mme E. Domergue a reçu, jeudi soir, des crabes et des crevettes du Lac, qu'elle a vendus rapidement et à bas prix. Il conviendrait qu'on encourageât son entreprise.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 20 mars :

Lundi, a eu lieu, en grande pompe, le mariage de M. Edgard Thomas avec Mlle Junieta Wright.

—Le mass meeting, à Houma, de tous les votants de la paroisse Terrebonne, sans distinction de partis, a adopté la candidature de l'hon. B. F. Winchester aux fonctions de juge du 19e district.

Une résolution a été également votée, invitant la paroisse Ste-Marie à suivre l'exemple de Terrebonne.

—Décédée, à Bayou Black, Mme Joséphine Antill, femme de Mardis Cowen, à l'âge de 22 ans.

—Décédé, à Houma, à l'âge de 28 ans, Moses Numa Wolf. Il est né dans la paroisse.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 20 mars :

Nous apprenons que la levée Beaulieu, dans notre paroisse, est en très mauvais état. Toutes les fascines dont on l'avait recouverte, il y a deux ans, ont été enlevées, et le remblai lui-même a été rongé par l'eau en plusieurs endroits. L'ingénieur Richardson déclare que l'Etat n'a pas de moyens de faire les réparations—de sorte que la paroisse est obligée de prendre charge des travaux. Nous adjurons le Juri de police de voter une allocation ; si l'on ne se presse pas, le mal ne fera qu'augmenter, et les dépenses seront doublées. Il suffirait d'une somme de $1,500 pour faire face aux nécessités du moment. C'est le temps on jamais de se mettre à la besogne. On aurait tort d'attendre le printemps ou l'été prochains. C'est, tout à la fois, une question de sûreté et d'économie.

—Il est fortement question de construire une ligne téléphonique entre Port Allen et Arbroth. De là, on établirait une communication avec Lakeland; on pourrait, alors, correspondre avec New Roads, chef-lieu de la paroisse Pointe Coupée, et même avec Red River Landing. C'est une excellente idée dont les deux paroisses tireraient un énorme profit. Avec l'assistance du gouvernement, il serait possible de faire correspondre Baton Rouge avec la levée Morganza. Cette voie de communication serait d'une immense utilité en temps de grande crue. Si elle avait existé, il y a quelques années, il est probable que bien des malheurs et bien des dépenses auraient été évités.

—J. hon. S. L. Charropin, l'habile éleveur de volailles, vient de recevoir, d'un éleveur de l'Ouest, deux magnifiques coqs Plymouth Rock, du plus pur sang ; il peut aussi singulièrement améliorer la race parmi nous. M. Charropin jouit déjà d'une réputation justement méritée, dans le Nord et l'Ouest. Il ne peut que grandir sa popularité dans l'Etat, en rendant d'importants services comme éleveur de volaille.

Le *Democratic Review*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 20 mars :

Nous appelons l'attention de nos autorités municipales sur l'état déplorable du chemin qui mène de notre localité à Provencal; il y a des passages complètement impraticables. On ne comprend pas une semblable négligence de la part d'une ville qui compte 2,700 habitants, où il y a une Cour de justice et un Bureau des terres des Etats-Unis, surtout quand on songe que la route en question fait communiquer la localité avec le chemin de fer. Si la municipalité manque de fonds, que les habitants se cotisent pour faire les réparations indispensables.

—Décédée, à Marksville, à l'âge de 72 ans, Mme Ellen M. Thornton. Elle était née en Virginie. Elle emporte dans la tombe les regrets de toute la communauté.

Le *Weekly Observer*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 20 mars :

Nos orangers sont rajeunis sans feuilles; beaucoup sont morts, d'autres ont été gravement atteints.

—Il continue à pleuvoir, tous les jours et nos chemins sont tout-à-fait impraticables. Nous voici au moment où les pluies vont cesser; presque tous les fermiers de Grande Prairie travaillent. Le labourage avance rapidement, partout. Chacun voudrait faire sa récolte de bonne heure mais un grand nombre ont diminué leurs champs de riz. Ils ne tomberont pas, cette année, dans la même exagération que l'an dernier.

Quant à nos champs et à nos jardins, ils offrent un aspect charmant et les fleurs embaument partout l'atmosphère.

—Décédée, à Pointe-à-la-Hache, à l'âge de 27 ans, Joséphine Cecilia Martin, née Jourdain, veuve de M. Pascal Martin. Une grande partie de la communauté a accompagné ses restes à leur dernière demeure.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 20 mars :

Il y a eu, dans la semaine qui vient de s'écouler, plusieurs goélettes devant notre qual ; elles arrivent ici, généralement, chargées de bois de charpente, qu'elles vont transporter au loin. Si les directeurs de nos chemins de fer savaient tout ce qu'il se fait d'affaires à Abbeville et combien le trafic y augmenterait, si nous possédions une voie de communication rapide, ils se hâteraient de nous construire un embranchement ; ils y gagneraient autant et plus que nous.

—Décédée, Mme Auguste Marceaux, après une longue et douloureuse maladie.

—Le chemin qui longe le bayou et notre Place Magdeleine sont dans un état déplorable. Nous demandons à notre conseil municipal de diriger son attention sur ces points et d'ordonner les réparations nécessaires.

La fille du Tambour Major, jeudi soir, à l'Opéra.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Mme B..., bijoutière à Paris, rue de Châteaudun, servait, un client élégamment vêtu, qui demandait à faire emplète d'une paire de boucles d'oreilles ornées de diamants.

Après avoir choisi deux boutons valant 2,800 fr., il dit à Mme B..., en lui tâtant, comme par mégarde, une bouffée de fumée dans les yeux—et en s'excusant ensuite avec courtoisie,—de faire porter l'écrin chez lui avec la facture acquittée. Et il donnait son nom et son adresse. "M. Darner, rue des Petits-Champs, No 5."

Après le départ de cet individu, Mme B... constata la disparition d'une paire de boucles d'oreilles valant 2,000 francs.

Inutile de dire que ce prétendu Darner était inconnu rue des Petits-Champs.

La séance du 4 mars 1886 de la Chambre des députés de France.

L'expulsion des Princes.

Opinion des journaux de Paris.

La politique du courage et du bon sens l'a emporté, hier, à la Chambre; on sait dans quelles circonstances extraordinaires, on pourrait presque dire extravagantes, la proposition d'expulsion des princes avait surgi ; personne n'y avait pensé avant les élections générales, personne n'y avait pensé après et fort peu de députés en avaient parlé pendant ; mais le pouvoir des mots est grand en France et, de même que le "bagage" de M. Le Royer a été la cause originelle du 24 Mai, de même le "débarrasser" de M. Lanjuinais a failli amener le bannissement d'une trentaine de personnes, sans aucun profit d'ailleurs pour les proscripteurs. On sait combien il est facile et sûr de spéculer en pareil cas sur la faiblesse de députés en plutôt de candidats hantés par le spectre de leurs concurrents passés ou futurs et qui craignent de leur mettre dans les mains une arme plus ou moins meurtrière ; on se dit que sans doute ils seront embarrassés, peut-être même honteux de la sottise qu'on voudra leur faire commettre gratuitement, mais que par respect humain ou par intérêt ils ne pourront y échapper, et on ne se trompe pas, car la Chambre, abandonnée à elle-même, sans gouvernail, ou, ce qui revient au même, sans gouvernement, aurait voté bon gré mal gré cette mesure impolitique ; il y avait donc de la part du cabinet quelque mérite à la déclarer mauvaise, et quelque bravoure à la combattre résolument comme il l'a fait de le premier jour ; son attitude était d'autant plus honorable qu'il n'avait pas la certitude de rallier tous ses amis ; il pouvait craindre, en outre, à tort ou à raison, quelque défection soudaine sur certains bancs dont il fait la politique, mais où il rencontre au fond plus de résignation que de sympathie.

En embôtant le pas des auteurs de la proposition, il s'assurait au contraire un succès de mauvais aloi, si l'on veut, mais facile, une popularité grossière, mais commode ; s'il n'en tirait pas grand honneur, il y trouvait un bénéfice visible et immédiat ; il sacrifiait les intérêts de son parti, mais un bénéfice de ses intérêts particuliers ; jamais en un mot la déférence, qu'on reprochait jadis à son chef, ne lui aurait jamais tant rapporté. Il a su pourtant, et des le premier jour, se mettre au-dessus de ces considérations mercenaires, comme on disait jadis ; il a compris qu'il y aurait là une erreur grave dans la conduite des affaires de la République, il l'a hautement déclaré, et rien—ni supplications ni menaces—ne l'a fait dévier de la ligne que sa vue très nette du bien commun lui avait tout d'abord inspirée ; il n'a pas cessé de revendiquer les droits et de remplir les devoirs essentiels de tout gouvernement digne de ce nom dans de semblables questions, et grâce à sa fermeté, à sa persévérance et tout à la sagesse d'une grande partie de la majorité, il a réussi à nous débarrasser, dans les meilleures conditions possibles, d'une mauvaise affaire ; ceux mêmes qui n'ont pas voulu ou pu le suivre dans cette campagne difficile, doivent lui être très reconnaissants, aujourd'hui, d'en être venu à bout. Et ce n'a pas été sans peine, comme on pourra s'en apercevoir en lisant le compte-rendu de la séance ; l'inutile et nuisible apparition de quelques députés de droite, le discours habile et heureux de l'un des signataires de la proposition, le danger pour M. le président du conseil d'aliéner certaines catégories de suffrages avec les arguments faits pour en ramener d'autres, l'intervention du principal orateur de l'extrême gauche et le contre-coup qu'elle pouvait avoir en province sur une partie du corps électoral républicain, tout conspirait à rendre l'effort très lourd et le succès incertain ; il fait bon en quelque sorte gagner du vent une à une dans chaque groupe et dans chaque département ; par bonheur, le discours de M. Clémenceau au lieu d'enlever des voix au gouvernement, lui en a donné ; il était en effet trop facile à la majorité de prouver à son auteur l'accusation qu'il adressait au gouvernement de faire la désunion dans le parti républicain, et il était difficile d'accepter pour une fraction quelconque de ses membres le soupçon de vouloir les priver ; M. de Freycinet a vivement et éloquemment relevé l'une et l'autre attaque dans une courte réplique, après laquelle le succès du ministère ne faisait pas doute ; il s'est traduit non seulement par le rejet de la proposition Duché, mais par le vote d'un ordre du jour de confiance auquel l'extrême gauche, à commencer par M. Clémenceau, a très politiquement pris part, et qui a le double avantage de faire connaître aux partis monarchiques le sort qui attend leurs chefs s'ils ne se tiennent pas tranquilles, et de réunir toutes les nuances de la majorité dans une pensée commune. Cette heureuse conclusion d'un débat qui aurait pu si mal finir devrait clore la série des questions dont la nature est d'enlever aux républicains le loisir et la force de servir la République.

La *Paix* :

Personne ne doit se méprendre,—les monarchistes moins que tous autres,—sur la signification et les conséquences des votes de jeudi sur la question des princes, non plus que sur les mobiles qui ont dicté l'attitude du gouvernement et la décision de la Chambre.

Quoi qu'en disent certains journaux de droite ou d'Extrême-gauche, le rejet de la loi d'exil ne témoigne, en aucune façon, d'un état d'esprit orléaniste ou bonapartiste de la part des membres de la Gauche qui ont voté avec le gouvernement contre les deux propositions Duché et Rivet.

Ce n'est nullement par intérêt pour les princes ni en vue de leur être agréables et de se ménager des invitations aux chasses de Chantilly que des républicains éprouvés ont refusé de voter l'expulsion. Ils ont cédé les uns et les autres, aussi bien dans la Gauche radicale que dans le Centre, à des raisons politiques d'ordre supérieur, raisons s'inspirant toutes de l'intérêt de la République et qui ont été assez exposées dans la presse et à la Chambre pour qu'il n'y ait pas à les rappeler.

Il peut convenir à certains journaux monarchistes et fantaisistes de dire que la journée du 4 mars 1886 est une plus grande victoire pour les monarchistes que la journée du 4 octobre 1885 et que ceux-ci ne sont plus seulement 180 à la Chambre, mais 330 ; ceci est de la pure plaisanterie et ne mérite pas un seul instant d'attention.

Que le prince Napoléon et ses amis déclarent que "la Chambre est pourrie d'orléanisme,"—le mot est rapporté par le *Figaro*—cela ne tire pas à conséquence. On sait, depuis longtemps, ce qu'il faut penser du bon sens et du jugement des bonapartistes, qu'ils appartiennent au camp du père ou à celui du fils.

On peut, certes, faire certains reproches à cette Chambre,—quelle est l'Assemblée qui a jamais été impeccable?—mais il en est un qu'on ne saurait lui adresser sans une profonde injustice, à savoir de n'être pas sincèrement républicaine, les Droites exceptées, bien entendu.

C'est même là ce qui fait sa force, c'est là ce qui lui permet de se mettre au-dessus de toutes les suspicions et de n'écouter, quand cela est nécessaire, que la voix de la raison. Ce que nous disons de la Chambre s'applique également aux hommes qui la représentent au pouvoir. Si ces hommes n'étaient pas, de l'aveu de tous, des républicains indiscutés et indiscutables, si on pouvait soupçonner la fermeté de leurs convictions, il leur eût été difficile de combattre l'expulsion. Ils le même, si les républicainsme de la Chambre n'était pas hors de soupçon, elle aurait été obligée, pour ne pas se perdre aux yeux du pays, de voter au moins l'une des deux propositions qui lui étaient soumises.

Le rejet de ces deux propositions, loin donc de rien prouver contre les sentiments républicains de la Chambre,—toujours abstraction faite de la minorité de Droite,—prouve en leur faveur. Les journaux de la réaction font semblant de s'y tromper ; mais, en réalité, ils savent bien a quoi s'en tenir. Ils le savent tellement qu'ils ne peuvent s'em-

(Pour la suite, voir la 4e page.)

Liste des Récompenses obtenues par la France à L'Exposition du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique.

HORS CONCOURS :

Ministère des Finances (Tabacs).....
Ministère des Travaux publics (Documents du ministère, école des ponts et chaussées).....Certificat de Mérite.
Ministère du Commerce (Poids et Mesures).....Certificat de Mérite.
Ministère des Postes et Télégraphes (Service des Tubes pneumatiques de Paris).....Certificat de Mérite.

Médailles de 1re Classe.
(*La plus haute récompense.*)

E. Forgeot et Cie.—Paris—Exposition de graines .....0 médaille.
Ch. Champigneulle de Paris et Cie.—Paris—Vitraux d'art et installation.....2 médailles.
Barbe—Paris—Cuirs repoussés pour ameublements.....1 médaille.
Goelet—Paris—Tissus de crin pour ameublements .....1 médaille.
Delique frères—Noir chimique pour meubles.....1 médaille.
Kaßel frères—Paris—Ameublements artistiques, bronzes, faïences, etc.....3 médailles.
Narsise Viron—Paris—Peintures artistiques sur faïences.....1 médaille.
C. Paul Bertrand—Installation.....1 médaille.
Blot Eugène—St-Omer—Statuettes en terre cuite.....1 médaille.
Nadar—Paris—Photographie.....1 médaille.
A. Beauval—Paris—Installation de la section française.....1 médaille.
Villerot—Paris—Presses à imprimer à la main.....1 médaille.
Mme Adam—Paris—La Nouvelle Revue.....1 médaille.
L. Gras—Paris—Spécimens d'Edition de musique.....1 médaille.
A. J. Cresson—Rennes—Méthode de dessin linéaire et lavis.....1 médaille.
Trignat de Beaumont—Paris—Crèches.1 médaille.
A. Grandjean—Vincennes—Pendulographie.....1 médaille.
Mlle A. Ledoux—Panneau en verre peint.....1 médaille.
R. Loptiste—Melun—Vannerie fine.1 médaille.
G. Dreyfus—Paris—Miroirs.....1 médaille.
A. Ferrari—Paris—Imitation de pierres précieuses.....1 médaille.
Mlle G. Ledoux—Paris—Coffret peint.1 médaille.
J. Moujon—Paris—Vêtements dames et mousquetaires.....1 médaille.
C. Voisin—Paris—Eventails peints...1 médaille.
A. Pecoul—Paris—Bottures cousues et vissées .....2 médailles.
Mme Moustier—Paris—Galoches.....1 médaille.
H. Lejeune—Paris—Corsets.....1 médaille.
Farjas et Fons—Paris—Impressions sur Cachemire.....1 médaille.
A. Chouet—Paris—Eau, pâtes et poudre dentifrices.....3 médailles.
Simon—Paris—Crème Simon, eau Figaro.....2 médailles.
A. Maupriver—Paris—Tapioca naturel.....1 médaille.
P. Dandicolle fils et Gandin aîné—Bordeaux—Conserves de légumes, sardines, etc.....15 médailles.
Seigneurt frères—Bordeaux—Vins rouges et blancs en général.....1 médaille.
Héritiers de Marie Brizard et Roger—Bordeaux—Curaçao, maraquin, anisette, etc.....10 médailles.
P. Dandicolle fils et Gandin aîné—Bordeaux—Liqueur de la Religieuse, Vin St-Michel.....2 médailles.
Bardou Job—Perpignan—Papier à Cigarettes.....2 médailles.
Lamelle—Nancy—Crème de Mirabelles, desserts .....1 médaille.
Vautrin fils—Ay—Champagne.....1 médaille.
A. Magnier et Cie—Blanzac—Cognac extra.....1 médaille.
L. Bertrand—Rilly-la-Montagne—Sillery mousseux, extra-dry.....2 médailles.
Château-Chenonceau—Saumur—Mousseux .....2 médailles.
L. Dumont—Paris—Pompes centrifuges.....1 médaille.
A. Domange—Paris—Fourrures, cuirs embossés, etc.....5 médailles.
E. Fruger—St Rémy—Cotons et gazes antiseptiques.....1 médaille.
Durapoit—Paris—Sylphone, eaux de Seltz.....1 médaille.
Ch. Mellotte—Fumay (Ardennes) — Ardoises.....1 médaille.

Médailles de 2me Classe.

H. Forcade—Grenoble—Imitation de terre cuite .....1 médaille.
G. Bonnelli—Paris—Tulle broché.....1 médaille.

Dans ses *Mêlées incomnus*, Privat—écrit Firmin Javel, dans l'*Evènement*—n'eût pas manqué de consigner l'industrieuse invention d'un restaurateur du quartier latin, chez lequel je dînais l'autre soir, non loin de l'Odéon.

La salle était comble, toutes les tables occupées. Je n'avais trouvé de place que près de l'office, et je me dépêchais d'absorber une modeste cotelette afin de déguerpir au plus vite. Mais, si j'étais mal placé à certains égards, j'entendais très bien la voix du patron, et ce que j'entendis ne tarda point à m'intéresser singulièrement.

Voici ce que disait cette voix :

—Le châteaubriand aux pommes pour M. Lafontaine, avec le châteaubriand aux pommes pour M. Lafontaine, avec le châteaubriand aux pommes pour M. Lafontaine, avec le romance-conti! vite! très pressé, M. Lafontaine!

Bigre! pensai-je, il se met bien, le colonel! Je le croyais plus sobre, les soirs de bataille!... Bast! il faut bien se donner du ton.

Notez que, après chacune de ces annonces, faites d'une voix retentissante, des clients demandaient au patron :

—Est-ce pour M. Lafontaine le comédien?

—Oui, monsieur.

—Celui que nous allons applaudir tout à l'heure, à l'Odéon?

—Lui-même. Il dîne ici tous les soirs.

—Donnez-moi aussi un perdreau truffé et une bouteille de romanée-conti....

Ce que je vis placer ainsi de perdreaux truffés, de vins fins, de sorbets, de bouteilles de champagne, etc., je renonce à le décrire. Par discrétion, je rendis seul au théâtre, où j'allai trouver le comédien dans sa loge et le féliciter sur son exploit gastronomique.

—Moi! s'écria Lafontaine, j'arrive de Versailles, et j'ai dîné à la maison!

Le lendemain, il entra dans le restaurant en question, mais pour y faire une scène terrible et déclarer au patron fâcétieux qu'il ne remettrait plus les pieds dans sa baraque.

C'est égal, il faudra que j'aille un de ces soirs m'assurer si ce restaurateur inventif ne continue pas son petit commerce.

Si dès la naissance les paupières d'un enfant deviennent le siège d'une suppuration abondante, remédiez-y bien-vite, car l'ophtalmie purulente—tel est le nom de cette grave maladie—peut entraîner en quelques jours la perte de la vue.

N'épargnez donc aucun moyen et, en attendant l'arrivée du médecin, lavez l'œil atteint avec de l'eau tiède. Prenez surtout les plus grandes précautions en faisant cette opération, car un atome de pus tombé sur un œil sain peut lui communiquer cette terrible affection.

En police correctionnelle :

—Témoin, vous fatiguez le tribunal par vos déclarations diffuses et interminables.....et puis, vous parlez une langue incompréhensible.....Quel métier exercez-vous?

—Scieur de long, mon président.

—Eh bien! vous n'êtes pas loi pour exercer votre profession!.....

Scène de ménage :

—Il y a une lettre!.....Eh bien, puisque tu as l'habitude de les ouvrir toutes, dis-moi d'où elle vient.

—Pardon, fait la dame vexée, je les décachète quelquefois, mais je ne dis jamais ce qu'il y a dedans!

Décédé hier soir, à dix heures, à l'âge de deux ans et demi, GEORGE, fils de WM. VOORHES et de LUCIE AVEGNO. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la demeure de ses parents rue Royale, 228.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 8 nov—3mPP

On demande
A louer une petite maison de trois ou quatre pièces, ou une demi-maison dans un quartier respectable. S'adresser à l'initiale X., bureau de l'**Abeille**.
24mars—1t

BOCK. BOCK. BOCK.
Bière célèbre de CHRISTIAN MOERLEIN & Cie, toujours glacée, au salon de
JOS. ZIEGLER,
8 ET 10 RUE ROYALE.
23 mars—2t PP.

LA GRANDE VENTE
—A—
95 sous.
500 Caisses Chaussures.

	LA PAIRE.
Bottes fines pour enfants	95 sous
Pantoufles supérieures cousues	95 ..
Bottes boutonnées pour fillettes	95 ..
Bottes en peau pour dames	95 ..
Bottes spring heel, pour enfants	95 ..

LA GRANDE VENTE
—A—
75 sous.

	LA PAIRE.
Pantoufles brodées pr. messieurs	75 sous
Bottes boutonnées pour fillettes	75 ..
Souliers bas pour dames	75 ..
Brodequins cousus pour fillettes	75 ..
Escarpins pour dames	75 ..
Pantoufles ouvragées pr. dames	75 ..
Bottes légères pr. enfants, talons	75 ..

BOTTES FINES
UN LOT SPECIAL.
100 caisses bottes extra fines pour dames, semelles souples, formes élégantes, valant $3.00. Prix actuel **$2.15** à **2.50** la paire.
Chaussures cousues pour messieurs, article solide et confortables **$2.25** à **$3.00** la paire.
Maison ouverte tous les jours, le dimanche jusqu'à 1 heure.
L'Etoile Rouge,
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans.
17mars—1m—Me Ve Di

Société d'Assistance Mutuelle de Saint-Maurice.
(Casernes et Versailles.)
Les officiers et les membres de cette association sont priés d'avoir à assister à la séance générale, trimestrielle et obligatoire, qui aura lieu JEUDI 25 courant, à l'asile, à 7 heures précises du soir.
Les articles 7, 14 et 15 de la constitution seront soumis à l'assemblée pour être amendés.
Par ordre du Président,
A. SAMBOLA,
F. A. PUYAT, Secrétaire. 23 mars—3t

R. H. S. MARTIN,
— MARCHAND DE —
Semence de Graines de Coton.
Boyd's Prolific, Sea Island, Tennessee, Petit Gulf, Peeler, Dickson, Bolivar County, Herbogs, Georgia, Allen's Extra Long Staple, Peterkin Improved Cotton Seed.
No. 49 rue Feydras—Nlle-Orléans, La.
21 mars—3t

Compagnie d'Assurances des Marchands—Nouvelle-Orléans, 21 mars 1886.—Avis est donné que l'élection annuelle de onze Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, LUNDI, 5 avril 1886, de 10 h. A. M. à 2 heures P. M.
G. W. NOTT,
Secrétaire.
21 mars—

DENTISTES.

G. P. MALONEY, D. S. D.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE :
150.....RUE DU CANAL.....150
Près Baronne.
Dentiste du Couvent des Dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25janfi—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

DENTIFRICE.
Le soussigné prévient le public qu'il prépare un excellent dentifrice au moyen duquel il prévient la carie des dents, en arrête les progrès quand elle n'est déclarée, et prévient et guérit également les maux de dents. Il applique lui-même le liquide et, dans tous les cas, garantit une complète guérison.
LABARRIÈRE ROMAIN
24fév—1m 220 rue Julie, près baronne.

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,
A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son frère, M. Léon Gonthier, cidevant coupeur en chef chez MM. Goldsmith, aura la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de déballer une partie de son stoc d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept—

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE
Bur aux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. E. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE,
Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire résident.
JULES F. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12mar. 85—1an—VéD.

EXTRAITS DU VINGT-SIXIEME EXPOSÉ ANNUEL DE LA
Equitable Life Assurance Society,
120 BROADWAY, NEW YORK
POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1885.

Actif	$66,553,387 50	Actif	$66,553,387 50
Passif, estimation à 4 pour cent	52,691,148 37	Passif, estimation à 4½ pour cent	49,958,058 10
Surplus	$13,862,239 13	Surplus	$17,495,329 40
Revenu pendant l'année 1885	$16,590,053 13		

Porteurs de polices payées depuis l'organisation de la société	$88,211,175 63